

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Le présent avis est publié au nom de la MINUSCA. La Section des achats de l'ONU ne peut donner aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de l'information fournie ; elle n'est pas non plus en mesure de répondre aux questions concernant le présent appel à manifestation d'intérêt. Vous êtes donc priés d'adresser toutes vos questions à la MINUSCA en utilisant les adresses e-mail ci-dessous indiquées.

Titre de la DEI : Fourniture de personnel contractuel pour l'entretien du terrain, l'aménagement paysager, le jardinage, les services de lutte antiparasitaire et antivectorielle à la MINUSCA en République centrafricaine (RCA)

BESOINS / RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) recherche les manifestations d'intérêt de sociétés dûment enregistrées et agréées pour la : **Fourniture de personnel contractuel pour l'entretien du terrain, l'aménagement paysager, le jardinage, les services de lutte antiparasitaire et antivectorielle à la MINUSCA en République centrafricaine (RCA).**

Les services seront exigés sur divers sites et installations de la MINUSCA tels que les bureaux, les camps d'hébergement intégrés, les camps de transit, les installations médicales, les entrepôts, les ateliers, les hangars, etc., en RCA. Les serces comprennent :

- L'Entretien du sol
- L'Aménagement paysager
- Le Jardinage
- La Lutte antiparasitaire et vectorielle

1. La MINUSCA lancera prochainement un appel d'offres concurrentiel et entend par conséquent émettre une invitation à soumissionner avec les spécifications techniques détaillées à l'intention des entreprises qui souhaitent exprimer leur intérêt et fournir des informations pertinentes initiales (profil de l'entreprise, références, certificats et licences, etc.) démontrant leurs avantages, capacité à répondre aux exigences de la MINUSCA.
2. Veuillez noter que cette demande d'expression d'interet n'est pas une invitation à soumettre une offre.
3. La MINUSCA se réserve le droit de sélectionner les invités pour l'appel d'offres concurrentiel sur la base de performances substantiels prouvés dans le domaine d'activité concerné. La simple soumission d'une déclaration d'intérêt ne justifierait pas automatiquement l'invitation à participer à l'appel d'offres.
4. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique, à : minusca-eoi@un.org
5. La MINUSCA se réserve le droit de rejeter les reponses reçues après la date limite indiquée ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt, contenant toutes les informations de l'entreprise doivent être envoyées au plus tard le **23 février 2023 à 15H00** à l'adresse ci-dessous :

Par e-mail à : : minusca-eoi@un.org